

Délégué (e) général (e) de l'Orchestre National de France H/F **(Direction musicale : E. Krivine)**

Nom de l'entité	Direction de la Musique et de la Création Culturelle
Convention	Cadre de direction
Contexte	<p>La politique musicale de Radio France est arrêtée par la Présidente-directrice générale sur proposition du Directeur de la Musique et de la Création Culturelle.</p> <p>Ce dernier définit cette politique en collaboration avec les Directeurs musicaux de chacune des quatre formations musicales permanentes (Orchestre National de France, Orchestre Philharmonique, Chœur et Maîtrise de Radio France), ainsi qu'avec toutes les entités qui concourent à la production musicale à Radio France, dans le souci de proposer au public et aux auditeurs de Radio France une offre cohérente, diversifiée et originale.</p> <p>Dans ce cadre, le Directeur musical de l'Orchestre National de France détermine, en accord avec le Directeur de la Musique et de la Création Culturelle, les programmes de toutes les activités artistiques de l'orchestre.</p> <p>Le Délégué général de l'ONF, nommé par le Directeur de la Musique et de la Création Culturelle, est force de proposition dans l'élaboration de la saison musicale, qu'il met en œuvre dans le respect des enveloppes budgétaires, en proposant notamment au Directeur Musical le choix des chefs et des solistes. Il assure par ailleurs plus largement le management de la formation et des équipes supports.</p>

Libellé du poste Délégué Général de l'Orchestre National de France

Type de Contrat Contrat à durée indéterminée

Activités

Responsabilités

- Le Délégué Général construit et met en œuvre la programmation de la saison musicale de l'ONF, en accord avec le directeur musical, dans le respect du cadre artistique et budgétaire fixés par le Directeur de la Musique et de la Création Culturelle. Il est garant de l'équilibre budgétaire de la formation ;
- il est responsable, en lien avec le régisseur principal, de l'organisation du travail collectif de la formation, dans le respect des dispositions de la convention collective des musiciens.
- Interlocuteur permanent des musiciens de la formation pour toutes les questions artistiques, le Délégué Général veille à les associer à sa programmation (via la représentation permanente) et à les faire adhérer aux choix artistiques ;
- il est juge de la qualité musicale de la formation à toutes ses échelles (formation dans son entier, pupitres musiciens considérés individuellement) et veille au bon déroulement de carrière des musiciens ;
- il participe à tous les recrutements de musiciens. Dans le contexte paritaire du concours, il est dépositaire avec le Directeur Musical de l'exigence de la Direction de Radio France ;
- il veille à la qualité du dialogue social au sein de sa formation musicale et organise en conséquence les réunions nécessaires avec les partenaires sociaux dont il est l'interlocuteur privilégié concernant les questions relatives aux textes réglementaires et conditions de travail.

Profil requis

Capacités managériales :

- Capacité de gestion des moyens humains, financiers et logistiques d'une formation ;
- Management en direct d'une équipe administrative et d'une régie (encadrement, organisation du travail) ;
- Esprit d'équipe et de coopération, rigueur et capacité d'organisation,
- Aptitude à défendre ses choix, à discuter dans un contexte paritaire, à tenir des positions ;

Expertise musicale :

- Connaissances étendues du répertoire symphonique et lyrique allant de la période classique à la période contemporaine, ainsi que du répertoire de musique de chambre ;
- Intérêt particulier pour la musique française du XXIème siècle et bonne connaissance des compositeurs contemporains français et étrangers ;
- Capacités à former et légitimer un jugement musical pertinent sur les œuvres et les interprètes, en appréciant les répertoires de prédilection de ces derniers ;
- Capacité à entretenir des liens directs avec les chefs d'orchestre, solistes instrumentaux et lyriques ;
- Connaissance des agences artistiques françaises et internationales et du milieu musical français et parisien (grandes institutions, conservatoires...).

Expérience professionnelle :

- Expérience similaire requise au sein d'une formation de niveau international

Langues :

- Bonne maîtrise de la langue française